

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Silica gel orange

FDS-nombre : 000000021494

Type de produit : Substance

Remarques : Document conformément à l'Art. 32 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : Aluminosilicate

No.-CAS : 1327-36-2

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119537440-47

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.3. Autres dangers

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.  
Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

| Nom Chimique    | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|-----------------|---|--------------------------|---------------|-----------|
| Aluminosilicate | 1327-36-2<br>01-2119537440-47<br>215-475-1                            |                          | 100 %         | N.C.*     |

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

N.C.\* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### *Inhalation:*

Amener la victime à l'air libre. Consulter service médical en cas d'irritation respiratoire.

#### *Contact avec la peau:*

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

#### *Contact avec les yeux:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

#### *Ingestion:*

Ne PAS faire vomir. Boire au moins 2 verres d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients appropriés à fin d'élimination.

Le produit doit être évacué et éliminé conformément à tous les règlements gouvernementaux applicables.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Manche et ouvrir le récipient avec soin. Éviter la formation de poussière. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Le produit lui-même ne brûle pas. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant       | Utilisation finale/incidence                   | Durée d'exposition | Valeur  | Voies d'exposition | Remarques   |
|-----------------|--|--------------------|---------|--------------------|---|
| Aluminosilicate | Travailleurs / Long terme - effets systémiques |                    | 3 mg/m3 | Inhalation         | <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - HON08.00108319 |

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

|                 |   |  |         |            |  |
|-----------------|---|--|---------|------------|--|
| Aluminosilicate | Travailleurs /<br>Aigu - effets<br>locaux |  | 3 mg/m3 | Inhalation | **><br><** Phrase language<br>not available: [ FR ]<br>CUST -<br>HON08.00108319<br>**> |
|-----------------|---|--|---------|------------|--|

| Composant       | Compartiment de l'environnement /<br>Valeur  | Remarques |
|-----------------|--|-----------|
| Aluminosilicate | Eau douce: 4,1 mg/l                          |           |
| Aluminosilicate | Utilisation/dégagement intermittent: 25 mg/l |           |
| Aluminosilicate | Eau de mer: 0,082 mg/l                       |           |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demi-masque de filtrage jetable Classe FFP1 (EN149).

Demi-masque avec filtre à particules P1 (EN143).

##### Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

*Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

*Protection de la peau et du corps:*

Vêtement léger de protection

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |   |                                   |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|
| État physique                 | : | solide                            |
| Couleur                       | : | incolore                          |
| Odeur                         | : | inodore                           |
| Point/intervalle de fusion    | : | > 550 °C                          |
| Point/intervalle d'ébullition | : | > 999 °C                          |
| Inflammabilité                | : | Ce produit n'est pas inflammable. |
| Limite d'explosivité,         | : | donnée non disponible             |

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

|   |   |
|---|---|
| supérieure                                |   |
| Limite d'explosivité,<br>inférieure       | : donnée non disponible                         |
| Point d'éclair                            | : Non applicable                                |
| Température d'auto-<br>inflammation       | : Non applicable                                |
| Température de<br>décomposition           | : Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| pH  | : 4 - 8   |
| Viscosité, cinématique                    | : Non applicable                                |
| Hydrosolubilité                           | : légèrement soluble                            |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau | : donnée non disponible                         |
| Pression de vapeur                        | : donnée non disponible                         |
| Densité                                   | : donnée non disponible                         |
| Masse volumique<br>apparente              | : 400 - 900 kg/m <sup>3</sup>                   |
| Densité de vapeur relative                | : donnée non disponible                         |

### 9.2 Autres informations

|                        |   |
|------------------------|---|
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme<br>comburant. |
| Taux d'évaporation     | : donnée non disponible   |
| Viscosité, dynamique   | : Non applicable  |

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'aluminium  
oxydes de silicium

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

sexe: femelle

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais

REACH dossier "read-across"

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Espèce: Lapin  
Valeur: > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402  
REACH dossier "read-across"

*Toxicité aiguë par inhalation:*

CL50  
Espèce: Rat  
Valeur: > 2,07 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
REACH dossier "read-across"

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

*Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

donnée non disponible

*Cancérogénicité:*

Note: Non classé parmi les agents cancérogènes pour l'homme. Substance censée être non cancérogène d'après les données disponibles.

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

*Danger par aspiration:*

donnée non disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

*Autres informations:*

donnée non disponible

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL0

Espèce: Brachydanio rerio

Valeur: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

REACH dossier "read-across"

*Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50

Biomasse

Espèce: Desmodemus subspicatus (algues vertes)

Valeur: 410 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

REACH dossier "read-across"

*Toxicité pour les microorganismes:*

donnée non disponible

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

REACH dossier "read-across"

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non  
dangereuse

IMDG:Marchandise non  
dangereuse

IATA:Marchandise non  
dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| Bulgarie           | (+359)29154233               |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | +30 210 779 3777             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | 0382 24444                   |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |
|                    | Fribourg : 0761/19240        |
|                    | Göttingen : 0551/19240       |
|                    | Homburg : 06841/19240        |
|                    | Mainz : 06131/19240          |
| Munich : 089/19240 |                              |
| Lettonie           | +37167042473                 |

|                  |   |
|------------------|---|
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500                 |
| Malte            | +356 2395 2000                              |
| Pays-Bas         | 030-2748888                                 |
| Norvège          | 22591300                                    |
| Pologne          | +48 42 25 38 400                            |
| Portugal         | 800250250                                   |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                             |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                           |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                             |
| Espagne          | +34915620420                                |
| Suède            | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse           | 145   |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                          |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

N'est pas en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

## Silica gel orange

13767-500G

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.  
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---